



Arras, le 06 décembre 2011

ASS CAPEE
Monsieur HERAULT
3 RUE DES GRAVIERES
86000 POITIERS

A l'attention de Monsieur HERAULT

Pour nous contacter
Centre National Chèque Emploi Associatif
VANDERSTRAETEN Liliane
Tél : 0 800 1901 00
Fax : 05 34 25 36 92
cea@urssaf.fr

Objet: pièces manquantes à l'autorisation de prélèvement automatique

Monsieur,

J'ai bien reçu en date du 28/11/2011 votre demande d'adhésion en ligne au Chèque Emploi Associatif, et je vous remercie de l'intérêt que vous portez au dispositif.

Afin de me permettre de valider votre adhésion, je vous informe qu'il est impératif de nous transmettre l'autorisation de prélèvement signée ainsi que le RIB de l'association.

N° de compte

N° Siret

N° d'affaire

WM1332964CE

Je vous remercie de me faire parvenir ces documents accompagnés du présent courrier dans les meilleurs délais par courriel à l'adresse suivante: cea@urssaf.fr, par fax au 05.34.25.36.92 ou par courrier.

Votre adhésion au Chèque Emploi Associatif ne pourra être acceptée que lorsque ces documents seront réceptionnés par nos services.

Je vous serez gré de bien vouloir me faire parvenir les éléments demandés avant le 17/12/2011.

Pour toute information, prenez contact avec le centre national Chèque Emploi Associatif au 0800 1901 00; un conseiller est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

Soyez assuré, Monsieur, de notre dévouement à votre cause associative.

du lundi au vendredi
Accueil téléphonique
de 8h à 18h30

hamier

La Direction.

Centre National
Chèque Emploi Associatif
• Réseau Urssaf •
Boulevard Allende
62064 Arras Cedex 9
www.cea.urssaf.fr

N° Vert 0 800 1901 00
gratuit depuis un poste fixe



Centre National
Chèque Emploi Associatif
• Réseau Urssaf •
Boulevard Allende
62064 ARRAS CEDEX 9
www.cea.urssaf.fr

N° Vert 0 800 1901 00
appel gratuit depuis un poste fixe

A RETOURNER AU CENTRE NATIONAL CHÈQUE EMPLOI ASSOCIATIF PAR COURRIER, ACCOMPAGNÉE D'UN RIB

numéro Siret 38144767100045

Raison sociale CAPEE

Autorisation de prélèvement

Autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'Urssaf. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'Urssaf.

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

CAPEE
3 rue DES GRAVIERES
86000 POITIERS

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

176508 ⁽¹⁾

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

URSSAF DE LA VIENNE
3 avenue de la Révolution
86046 POITIERS CEDEX 9

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMpte A DEBITER

Date :

16/12/2014

Signature :

COMPTE A DEBITER

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR 76 42559000422102316640761

BIC

21023166407

Il est recommandé de joindre un RIB ou un RICE

Pour l'obtenir, contacter votre Urssaf ou le centre national Chèque Emploi Associatif

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier concerné, dans les conditions prévues par la délibération n°80-010 du 01/04/80 de la commission nationale de l'informatique et des libertés.



N° Vert 0 800 1901 00

DEMANDE D'ADHÉSION

À déposer auprès de la banque de votre association
Encore plus simple : réalisez toutes vos déclarations sur Internet
www.cea.urssaf.fr

volet 1/3

L'association employeur

N° SIRET 3811447167100045 NAF 94992

* Si l'association ne dispose pas de n° Siret, remplissez la déclaration sur www.cfe.urssaf.fr ou contactez votre Urssaf ou le centre national CEA qui se chargera des formalités d'attribution.

Convention collective (en toutes lettres)

Horaire collectif mensuel 576 h 00 min

(Nombre d'heures de travail à temps complet dans votre association. La durée légale de travail est à ce jour de 151 h 67, soit 151 h 40 min ou 35 h par semaine)

Dénomination (en toutes lettres) COMITE DES ALTERNATIVES POITEVINES POUR L'EMPLOI ET L'ENTRAIDE

Adresse complète (figurant dans les statuts de l'association)
3 RUE DES GRAVIERES

Code postal 86100

Ville Poitiers

Agrément Sport
Date _____

Agrément Jeunesse - éducation populaire
Date _____

Déclaration Accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif (ex Centres de loisirs)
Date _____

Affiliation à une fédération sportive agréée
Date _____

Association d'étudiants à caractère pédagogique

Sans agrément

Personne à contacter et adresse de correspondance

Nom HERAULT Prénom Jean François Qualité DIRECTEUR
 Téléphone 0549018082 E-mail jf.herault@cepea.fr Fax 0549567303
 Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus, par exemple celle du président, trésorier...)

Code postal _____ Ville

Choix du carnet de volets sociaux

- Je souhaite commander un carnet de volets sociaux et payer mes salariés avec les moyens de paiement de mon association (virement, chèque, espèces).
- Je souhaite commander un carnet de volets sociaux avec titres de paiement pour payer mes salariés.

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'Urssaf. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'Urssaf.

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Centre National Chèque Emploi Associatif
Réseau URSSAF boulevard Allende
62064 ARRAS cedex 9

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Urssaf de ARRAS
bld Allende
62064 ARRAS cedex 9

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

CREDIT COOPERATIF Poitiers
4 rue du Chaudron d'Or
86000 Poitiers

Date : 15.12.11 Signature :

COMPTE À DÉBITER

identifiant international de compte bancaire (IBAN) 4121519 010142

identifiant international de l'établissement bancaire (BIC) 21402131661497

Merci de joindre un RIB ou un RICE

(1) Pour l'obtenir, contactez votre Urssaf ou le centre national Chèque Emploi Associatif
 Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-010 du 01/04/80 de la commission nationale de l'informatique et des libertés.